Succession indivision

Par Nike

Bonjour,

Dans le cadre de la succession de mon époux, des parkings déjà en indivision avec sa tante et son cousin, mon beau fils s oppose à la vente des parkings

Je possède un quart en nu propriété et 40% usufruit.

Les autres usufruitiers et moi même voulons vendre, donc plus des 3/4

Peut-on obliger le minoritaire à la vente.

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour

C'est possible ... mais il faut passer par la case "tribunal" pour sortir de cette indivision.

Consultez un avocat.